

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DE VILLY-LE-BOUVERET
LUNDI 14 SEPTEMBRE 2020 – 19 heures**

Le quatorze septembre deux mille vingt à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VILLY-le-BOUVERET, dûment convoqué le huit septembre deux mille vingt, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des Sociétés, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc BOUCHET, Maire.

Présents : Jean-Marc BOUCHET, Jean-Marie TERRASSON, Bernadette CRUZ, Patrick BAU, Cédric GAVARD, Marco VAN INTHOUDT, Thomas AILLOUD, Anne-Sophie NOLLEAU, Aurégane PAN, Aurélie CHRISTIN-BENOIT, Marie-Jo BRO.

Procuration : Marie-Paule GAILLARD à Jean-Marc BOUCHET, Mandy BERTHET à Bernadette CRUZ, Benoît FALCONNET à Jean-Marie TERRASSON, Guillaume CHICOTOT à Marie-Jo BRO.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande l'approbation du compte rendu de la dernière séance du conseil municipal. Celui-ci est approuvé.

Monsieur Patrick BAU est désigné secrétaire de séance.

➤ **Intervention du Major VAUQUELIN** : Monsieur le Major VAUQUELIN, Commandant de la communauté de brigade de Cruseilles et de Valleiry, a répondu présent à l'invitation de Monsieur le Maire. Après les présentations, le Major VAUQUELIN a expliqué aux membres du Conseil Municipal qu'il existe le dispositif de participation citoyenne qui peut être mis en place avec la collaboration de la Mairie ainsi que des habitants volontaires de la commune afin d'identifier des problématiques, et leurs trouver des solutions. Ce dispositif complète les autres actions de prévention de la délinquance, comme l'opération « tranquillité vacances », l'opération « tranquillité seniors » et l'opération « tranquillité commerces, entreprise et agriculteurs ».

Monsieur le Maire remercie vivement la participation du Major à la séance.

DELIBERATIONS

➤ **Désignation des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le cadre général des impôts prévoit l'institution d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) dans chaque établissement public de coopération intercommunale soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU).

La désignation des membres de la CIID devant intervenir dans les 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant, il est proposé que la commune désigne 1 titulaire et 1 suppléant pour siéger à cette commission.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de désigner Monsieur Patrick BAU en titulaire et Monsieur Jean-Marc BOUCHET en suppléant.

=> adoptée à l'unanimité.

➤ **Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que suite au renouvellement du conseil municipal, les membres de la commission communale des impôts directs doivent être désignés.

Pour les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée du Maire et de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants.

Ces derniers seront désignés par la Direction Générale des Finances Publiques sur une liste de contribuables, établie par le conseil municipal et se composant du double de membres de la commission, soit 12 titulaires et 12 suppléants.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, fait proposition de 12 membres titulaires et de 12 membres suppléants suivants :

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLÉANTS
1. FALCONNET Denis	1. WINKLER Gerhard
2. TERRASSON Chantal	2. BIZET Robert
3. TISSOT Robert	3. CHAFFARD Nicole
4. LEFEVRE Anne-Marie	4. CRUZ Alain
5. FALCONNET Martine	5. TISSOT Nathalie
6. POINAS Rémy	6. BANACHE Ghislain
7. SALLAZ Gerard	7. CROSETTI Alexandra
8. TISSOT Jacques	8. TISSOT Florian
9. JEANTET Annabelle	9. FALCONNET Aymeric
10. SUBLET Paul	10. RAVAT Mathieu
11. BERTHET Patrick	11. SUBLET Christian
12. PAULOIN Patricia	12. BRO Marie-Jo

=> adoptée à l'unanimité.

➤ **Attribution à la location d'un logement communal**

L'appartement communal n°2 dans l'ancienne école est libre.

Le Conseil Municipal choisit d'attribuer la location de cet appartement à Monsieur CHAFFARD Loïc.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve la location de l'appartement à Monsieur CHAFFARD Loïc pour un loyer de 400,78 € par mois, décide de demander une provision pour charges de chauffage, électricité et entretien de 60 € par mois, décide de percevoir la taxe sur les ordures ménagères au ¼ du montant de la taxe annuelle émise par la communauté de communes, décide que chaque année le loyer sera révisé au 1er septembre, selon l'indice de référence des loyers :

$$\text{Loyer précédent X } \frac{\text{Indice de référence des loyers du trimestre concerné}}{\text{Indice de référence des loyers du même trimestre de l'année précédente}}$$

Et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les documents fixant les modalités de location et concrétisant cette location.

=> adoptée à l'unanimité.

➤ **Portage Foncier par l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie**

La collectivité a sollicité l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie pour acquérir un terrain non bâti inscrit au PLU en zone UE et en remplacement réservé, afin de constituer une réserve foncière pour l'extension des équipements publics.

Cette acquisition entre dans le cadre du Programme Pluriannuel d'Intervention de l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie (2019 / 2023) : Thématique « Equipements Publics » ; portage sur 20 ans, remboursement par annuités.

Le bien concerné est le suivant :

Situation	Section	N° cadastral	Surface	Bâti	Non bâti
Les Prés Copponnex	A	2080p	Env 13a00ca		x

Dans sa séance du 07/02/2020, le Conseil d'Administration de l'EPF a donné son accord pour procéder à cette acquisition qui est réalisée sur la base d'une évaluation fixée par France Domaine, pour la somme de 78 000,00 euros.

- Vu l'article L324-1 du Code de l'Urbanisme ;
- Vu les Statuts de l'EPF 74 ;
- Vu le PPI (2019 / 2023) ;
- Vu le Règlement Intérieur de l'EPF 74 ;

- Vu les modalités d'intervention, de portage et de restitution définies dans la convention pour portage foncier entre la Commune et l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve les modalités d'intervention, de portage et de restitution du bien et Monsieur le Maire à signer tous les actes et conventions nécessaires à l'application de la présente délibération.

=> adoptée à l'unanimité.

➤ **Acquisition de la parcelle A 174**

Vu le code des collectivités territoriales,

Considérant que la commune a sollicité Monsieur Jean-Pierre TISSOT en vue de l'acquisition de sa parcelle A 174 d'une contenance de 325m²,

Considérant que le tènement est situé en continuité de l'ancienne scierie,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise l'acquisition de la parcelle appartenant actuellement à Monsieur Jean-Pierre TISSOT, située à Villy-le-Bouveret, cadastrée de la manière suivante : Section A n°174 d'une contenance de 325m², moyennant un prix de 15 euros le m², soit un prix global de 4 875 euros pour les 325m² ; précise que les frais de géomètre et les frais d'acte seront à la charge de la Commune de Villy-le-Bouveret et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire de la commune de Villy-le-Bouveret pour signer tout acte et procéder à toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette opération.

=> adoptée à l'unanimité.

➤ **Désignation d'un référent sécurité routière**

Pour aider les maires à prendre en compte les enjeux de la sécurité routière, il est proposé de désigner au sein du conseil municipal un élu référent sécurité routière.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré désigne Madame Marie-Jo BRO, conseillère municipale, élue référente sécurité routière et demande à Monsieur le Sous-Préfet de Saint Julien-en-Genevois de bien vouloir enregistrer au titre de la légalité des actes administratifs la présente délibération.

=> adoptée à l'unanimité.

➤ **Demande de subvention pour la mise en place de la vidéo-protection**

Monsieur le Maire informe que le conseil municipal peut solliciter de la Région Auvergne Rhône-Alpes une subvention pour la sécurité.

Monsieur le Maire propose de constituer un dossier de demande de subvention portant sur la vidéo-protection.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré sollicite une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes, donne pouvoir à Monsieur le Maire pour conduire les démarches nécessaires et inscrit la dépense sur la section d'investissement du budget communal.

=> adoptée à l'unanimité.

URBANISME

La scierie de « chez Viollet » :

Le bâtiment, propriété de la Commune, empiète en partie sur le terrain d'un privé. Monsieur le Maire a donc mandaté un géomètre pour faire un relevé topographique et proposer un échange de terrain pour préserver ce patrimoine communal.

Propriété des Moulins :

Il est envisagé une modification du tracé du chemin rural pour permettre un accès plus aisé au ruisseau Morges et éviter de passer devant les propriétaires « des Moulins ». Le géomètre est venu faire le relevé afin de pouvoir faire un échange avec le chemin rural qui traverse cette propriété.

POSTULATS

➤ **Commissions Intercommunales :**

Désignation d'un responsable pour les commissions intercommunales suivantes :

- « Déchets » : Marco VAN INTHOUDT
- « Mobilités » : Jean-Marie TERRASSON
- « Petite enfance » : Cédric GAVARD et Patrick BAU
- « Scolaire » : Bernadette CRUZ et Cédric GAVARD

➤ **Chantier « La Fontaine » :**

Monsieur le Maire a sollicité la SA Mont Blanc de participer à une réunion de chantier pour régler les problèmes d'eaux pluviales inhérents aux nouveaux bâtiments et à la voirie existante. La voirie étant communale, la commune est responsable de ses eaux pluviales, des travaux sont donc nécessaires pour créer un « caniveau grille » au niveau de l'accès au terrain SA Mont Blanc. Les membres du Conseil Municipal acceptent un devis de l'entreprise GROSJEAN, déjà en place sur le chantier, d'un montant de 2 437,50 € HT.

Logement « La Fontaine » : Au vu du nombre de logements supplémentaires créé par la SA Mont Blanc, la commune doit faire installer des conteneurs à ordures. Après discussion, les membres du Conseil Municipal décident d'installer deux conteneurs à ordures ménagères ainsi qu'un conteneur à carton. Dans le prolongement du futur parking en bordure du terrain communal, côté Menthonnex.

➤ **Vidéo-protection :**

Monsieur le Maire propose de faire une réunion publique et dans fixer la date. En effet, après l'accord du conseil municipal pour poursuivre le projet de vidéo protection entamé lors du dernier mandat, il est nécessaire pour lui de consulter la population pour d'une part, répondre au questionnement lié au respect de la vie privée et d'autre part, avoir le ressenti de la population pour décider de continuer ou non le projet.

Les membres du Conseil Municipal se mettent d'accord pour organiser une réunion publique, courant octobre. Les habitants recevront prochainement une mairie-info dans leur boîte aux lettres.

RAPPORT DES ACTIONS

➤ **Centre Communal d'Action Sociale :**

Le CCAS de Villy-le-Bouveret a organisé une sortie des retraités au château de Montrottier ainsi qu'une visite des jardins secrets de Vaulx. Le retour des participants était positif et ils ont dans l'ensemble tous apprécié la sortie culturelle, dans le respect des mesures sanitaires.

➤ **Rentrée scolaire :**

Monsieur Cédric GAVARD prend la parole et explique que pour faire face au nouveau mode de livraison des prestataires de la cantine scolaire, la commune a dû faire l'acquisition d'un four de remise en température pour un montant de 5 058,40€ HT. Il précise aussi, que le nouveau prestataire « Elior » donne satisfaction.

➤ **Locaux de la cantine scolaire :**

L'entreprise NETONET a été mandatée pour un montant de 535 € HT afin de nettoyer et désinfecter les locaux du restaurant scolaire avant la reprise des classes.

INFORMATIONS

➤ **Loque américaine :**

Monsieur Marco VAN INTHOUDT explique aux membres du Conseil Municipal que la Préfecture de la Haute-Savoie confirme la présence d'une infection par la loque américaine dans un rucher de Cruseilles « Aux Follats » et de Vovray-en-Bornes. Un recensement des ruchers est en cours sur les communes et tous les ruchers situés à l'intérieur de la zone de protection feront l'objet d'une visite sanitaire par un vétérinaire apicole mandaté.

➤ **Déclaration annuelle de ruches :**

Monsieur le Maire rappelle que la déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, dès la première ruche détenue.

Elle participe à la gestion sanitaire des colonies d'abeilles, la connaissance de l'évolution du cheptel apicole et la mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1^{er} septembre et le 31 décembre**. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

➤ **Marchés des producteurs :**

Madame Aurélie CHRISTIN-BENOIT s'exprime au nom de la commission du « Marché des producteurs » et fait l'exposé des réponses aux questionnaires remplis par les habitants. Elle explique être en contact avec des maraichers et d'autres commerçants pour mettre en place un marché hebdomadaire sur la commune selon les retours.

➤ **Don du sang :**

L'Etablissement Français du Sang en partenariat avec l'association du Cercle Rural organise une collecte de sang le vendredi 25 septembre à partir de 16h30 à la salle du Cercle Rural. Dans la mesure du possible, il est demandé de réserver un créneau horaire sur le site : resadon.fr.

➤ **Manifestations :**

- **L'association du Cercle Rural** organise une « Marche Gourmande » le dimanche 27 septembre 2020, les inscriptions peuvent se faire via leur adresse mail : info@cerclerural.org ou par sms au 06 17 39 41 99.
- **La bibliothèque « Le Bateau Livre »** organise un spectacle le dimanche 18 octobre à 17h à la salle du Cercle Rural. Plus d'information sur le site internet de la mairie de Villy-le-Bouveret rubrique « agenda ».

QUESTIONS DIVERSES

➤ **Fibre optique :**

Monsieur AILLOUD Thomas demande où en sont les travaux de la fibre optique : Monsieur le Maire les informe ne pas avoir eu de nouvelles informations quant aux dates prévisionnelles de mises en service.

Il précise qu'une mairie-info circulera afin d'avertir les habitants dès que le réseau fibre optique sera en fonction. Il rappelle également que la commune de Villy-le-Bouveret sera une des premières à être raccordée pour la totalité des habitants sur la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles. Une réunion publique sera organisée pour que chacun puisse choisir son fournisseur d'accès.

La séance est levée à 22h45.

A Villy-le-Bouveret, le 17 septembre 2020

Le Maire,
Jean-Marc BOUCHET

